



LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018 à 9 H

dans les salons de la SARL La Fontaine aux Vins - 35, Route de Saint-Loup 70000 VESOUL

Le Dimanche 11 Novembre 2018, à 9 Heures, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale dans les locaux de la SARL La Fontaine aux Vins - 35, Route de Saint-Loup 70000 VESOUL.

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 10 Octobre 2018.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée à 9 H 10 et souhaite la bienvenue à tous les présidents ou représentants des clubs et remercie M. Jacques CHIPEAUX, Président du CD 70, pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Il donne lecture de la liste des personnalités invitées :

Mme Marie-Guite DUFAY - Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (absente)

M. Yves KRATTINGER - Président du Conseil Départemental de Haute-Saône (excusé)

M. Alain CHRETIEN – Maire de Vesoul et Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, représenté par Mme Marie-Line MARTIN, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Mme Chrystel MARCANTOGNINI- Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté (excusée),

M. François FOURREAU - Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Saône (excusé)

M. Thomas CLEMENT - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (excusé)

Il remercie Mme Marie-Line MARTIN pour sa présence et indique que la parole lui sera donnée dès le début de l'Assemblée Générale, afin de lui permettre de respecter ses engagements déjà pris par ailleurs.

Le Président donne la parole à M. Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, pour procéder à l'appel des sociétés.

Le Secrétaire Général procède alors à l'appel des sociétés et, au terme de celui-ci et après pointage de la liste des **53** sociétés qui composent la Ligue Régionale, il apparaît que le nombre de sociétés présentes ou valablement représentées s'élève à **37** représentant **134 voix** sur un total de **168**. **16** sociétés sont absentes ou non valablement représentées, 4 d'entre elles n'étant, par ailleurs, pas à jour des cotisations Club et/ou Président.

Le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous :

- 1 - Interventions des personnalités
- 2 - Désignation des assesseurs
- 3 - Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente
- 4 - Rapport moral du Président
- 5 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2018-2019
- 7 - Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale du 27 Janvier 2019
- 8 - Rapport des commissions
- 9 - Questions diverses

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose au principe d'un vote à mains levées pour l'approbation des différents rapports et comptes-rendus - Réponse négative à l'unanimité des personnes présentes.

1 - Intervention de Mme Marie-Line MARTIN - Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Mme MARTIN remercie la Ligue pour son invitation. Elle dresse un tableau rapide de la situation socio-économique de la Ville de Vesoul et de son agglomération qui regroupent environ 35000 habitants dans un bassin d'activités qui s'articule autour de l'usine Peugeot qui est destinée à devenir le magasin mondial de pièces détachées du Groupe PSA.

L'activité sportive à Vesoul et dans ses environs est de la compétence de la Communauté d'Agglomération qui assure la gestion des différentes installations sur la ville et la première couronne pour les 80 associations sportives affiliées à une fédération sportive.

Sur le plan financier, la Communauté d'Agglomération verse des subventions de fonctionnement à toutes les associations

sur la base du nombre de licenciés, des nécessités de déplacements liés à l'activité sportive, ainsi que des subventions particulières au titre du Haut Niveau

Des aides exceptionnelles sont également versées pour des événements d'importance particulière, en appui de l'assistance matérielle apportée par les Services Techniques pour le bon déroulement des manifestations d'envergure. Mme MARTIN confirme, par ses propos, l'intérêt que portent les collectivités locales et leurs élus à la vie associative et sportive en tant que ciment de la vie sociale de l'agglomération.

En conclusion de son intervention, Mme MARTIN renouvelle ses remerciements et souhaite une bonne saison sportive à l'ensemble des dirigeants et licenciés de la Ligue Régionale.

M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, remet alors la médaille d'honneur de la Ligue à Mme MARTIN.

2 - Désignation des assesseurs

Madame Isabelle PETREMANT (ST Audincourt) et Monsieur Gérard QUIRIN (SR DELLE) sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement de l'Assemblée Générale et des éventuelles opérations de vote.

3 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2017

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 Novembre 2017, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des personnes présentes.

4 - Rapport moral du Président

Par tradition, je commence mon rapport moral en évoquant la mémoire de toutes les personnes chères à nos cœurs, disparues au cours de la saison sportive écoulée. Celle-ci ne nous a pas épargnés, et nous avons perdu de nombreux amis, dirigeants sportifs, arbitres, compétiteurs, proches. Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont laissé un grand vide dans nos cœurs et nos têtes. Et en ce jour commémorant le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, j'ai une pensée pour tous les poilus de nos familles tombés pour la France. Je vous remercie.

L'an passé, j'avais adressé des compliments aux "bons" dirigeants qui nous ont communiqué tous les changements concernant leurs clubs : composition des comités directeurs, adresses mail ou postales, téléphones. Le bon fonctionnement de la ligue régionale en dépend. Je ne peux que regretter le manque d'investissement de certains présidents d'association concernant cette gestion administrative qui peut leur sembler lourde à titre personnel. Je leur demande juste d'imaginer ce que c'est que gérer plus de 50 clubs, et d'assurer une bonne communication à leur destination. Cela ne concerne pas que ma personne mais impacte un grand nombre des bénévoles qui s'investissent sans compter pour notre ligue.

4-1 - Des nouvelles de la Ligue Régionale

Les effectifs

Depuis plusieurs années maintenant, je vous présente différents tableaux concernant les effectifs de notre ligue. Je remercie Marc-Olivier Fontaine qui, grâce à la projection de diapositives, rend la présentation beaucoup plus attrayante.

Voici les chiffres actualisés département par département :

- le Doubs a progressé de 10,30% *(Annexe 1 - Page 1)*
- le Jura a diminué de 6,80% *(Annexe 1 - Page 2)*
- la Haute-Saône a progressé de 7,23% *(Annexe 1 - Page 3)*
- et le Territoire de Belfort a diminué de 4,38% *(Annexe 1 - Page 4)*

Les chiffres officiels connus le 31 août 2018 sont, une nouvelle fois, en progression puisqu'ils font état de 5 244 licences délivrées au cours de la saison sportive écoulée, permettant à la ligue de battre un nouveau record. Comme chaque année, je vous adresse mes très sincères félicitations pour cette belle augmentation de 5 302 - 5 244 soient 58 licences, ce qui représente une nouvelle progression de 1,11%. *(Annexe 1 - Page 5)*

Le nombre de féminines est passé de 296 (2007) à 640 (2018) ce qui fait une belle progression de 116% en 11 saisons sportives, mais une légère régression par rapport à 2017. Elles représentaient 10,6% des effectifs en 2007, et 12,07% en 2018 (quasiment stable par rapport à 2018). *(Annexe 1 - Page 6)*

L'an dernier, je supposais que nous allions connaître un ralentissement dans notre progression. Les chiffres m'ont malheureusement donné raison. J'ai bon espoir pour la saison en cours, car notre ligue a vu apparaître de nouvelles associations :

1. la société de tir d'Echay dans le Doubs, affiliée en 2017, elle compte déjà 30 licenciés.
2. le Champagnole Shooting Club, affilié en 2018, 23 licenciés depuis le début de la saison.

Des visites d'homologation ont été effectuées par nos soins, et nous attendons les certificats dans les plus brefs délais (les vacances de la Toussaint ont ralenti le traitement fédéral).

Les finances

Ne voulant pas faire de doublon avec le compte-rendu financier qui suivra, je vais juste vous parler des aides exceptionnelles versées au cours de la saison écoulée. Nous avons reconduit les aides, l'an passé, en plafonnant leur montant à 1 200 euros. De nombreux clubs en ont profité et nous ont remerciés pour ces coups de pouce qui leur ont permis d'acquérir des armes et des équipements de tir sportif.

Vous avez dû recevoir un mail de notre secrétaire général vous informant de la reconduction de cette formule pour la saison sportive 2018-2019. La liste des équipements pouvant en bénéficier s'est enrichie et permet, désormais, d'acheter du matériel informatique.

Cette évolution a été décidée par le comité directeur de la ligue, sur proposition de Georges Mourand. Celui-ci m'avait appelé dès que la possibilité d'interroger le FINIADA fit son apparition dans le menu de l'application ITAC. Cela me permet de vous donner des nouvelles de notre fédération.

4-2 - Des nouvelles de la F.F.Tir

Nouvelle fonctionnalité de l'application ITAC

L'application de gestion des licences fédérales s'est enrichie afin de vous proposer une nouvelle option "Tir d'initiation" dans son menu principal. Cela vous permet d'interroger le FINIADA afin de vous assurer qu'un visiteur n'est pas interdit d'armes et de détention de celles-ci. Il est impératif que vous réalisiez ce contrôle lors de chaque séance pour les motifs :

1. Séances d'initiation pour les invités de licenciés ou les
2. Journée Portes Ouvertes
3. Sessions de découverte avec les Comités d'Entreprises

Cela vous permet d'historiser les contrôles et de fournir des listes en cas de vérification par nos autorités de tutelle. Vous pouvez donc prouver que les adhésions et les tirs d'initiation sont réalisés avec le plus grand sérieux. L'achat d'ordinateur portable et d'imprimante, financé par nos aides, vous permettra de les saisir dans vos installations. Si vous n'avez pas de connexion Internet dans vos stands, anticipez les contrôles et imprimez les badges pour les remettre aux visiteurs.

Le 7 Novembre 2018, il y avait déjà 117 contrôles négatifs et 2 positifs. Je vous confirme qu'il est inutile de faire des contrôles pour les mineurs. Quant aux clubs plateaux, le Président de la F.F.Tir a confirmé que vous pouviez continuer à utiliser vos armes actuelles pour ces initiations, mais qu'il fallait impérativement effectuer les contrôles dans FINIADA.

Convention cadre de partenariat F.F.Tir - Gendarmerie Nationale

J'ai reçu des mails de gendarmes me questionnant pour savoir quels clubs leur étaient accessibles. Il semble que l'information est mal redescendue dans les brigades, car certains pensaient que tous les clubs leur étaient ouverts.

Je vous rappelle mes propos de l'an dernier :

Vous avez tous été destinataires d'un mail envoyé par le Président Philippe CROCHARD pour vous annoncer que la fédération avait signé une convention avec la Gendarmerie Nationale le 6 Septembre 2017.

Cet accord était accompagné d'un modèle type de convention devant être utilisé entre la gendarmerie locale et un club de tir affilié à la F.F.Tir (*Annexe 2*).

Cette convention permet aux militaires de la Gendarmerie Nationale de s'entraîner au tir dans les structures des clubs affiliés à la F.F.Tir.

Les militaires de la Gendarmerie Nationale, licenciés à la F.F.Tir, peuvent, compte tenu de cette convention, utiliser leurs armes de service dans vos installations, dans le respect de votre règlement intérieur. Si le militaire est en déplacement, vous pouvez l'accueillir durant cette période selon vos disponibilités.

Je tiens à vous préciser que rien n'est imposé aux clubs et que vous seuls déciderez de signer une convention de ce type.

Je vous ai envoyé un mail, le 4 Octobre dernier, pour recenser les clubs affiliés, certains d'entre vous ont pris cela pour un flicage. Je tiens à vous rassurer, cela n'était destiné qu'à effectuer un bilan pour cette Assemblée Générale.

Il apparaît qu'à la date du 7 Octobre, 20 clubs m'ont répondu. Un grand nombre de mails sont revenus, non distribués car à destination d'adresse chez orange.fr. Les clubs ne l'ayant pas reçu sont bien évidemment excusés.

Voici une ventilation des différents types de convention (sous réserve) :

Club	Gendarmes licenciés (sans convention)	Convention avec la Gendarmerie (*)	Autres conventions
CTSV ECOT	Oui	Non	École de police de Montbéliard
CLUB LUXEUIL LES BAINS	?	Oui	
CLUB DE TIR CARABINE	?	Oui	
ST DU JURA	Oui	Oui	Police, douanes, pénitencier, autres
CT GRAND'COMBE- CHÂTELEU	Oui	Non	Contact avec brigade de Montbenoît
CTS CHAMPAGNOLE	?	Non	
CT FORT LA CHAUX	Oui	Oui	Douanes, autres
ATS ARBOIS	?	Non	
ASTUS TIR	Oui	Non	

CT EXINCOURT	?	Non	
ATP MAÏCHE	?	Non	
CT MAIZIERES	?	Non	
ST AUDINCOURT	?	Non	
ST PAYS DE SALINS	?	Non	
ST PONTARLIER	?	Non	
ST ECHAY	?	Non en étude	En attente d'homologation
TS MONTGESOYE	?	Non	
ECOLE DE TIR DE VESOUL	?	Non en cours	
ST MONTBELIARD	Oui	Non	
ST BESANCON	Oui	Oui	

(*) : Les réponses reçues ne m'ont pas permis de déterminer si les conventions actuelles correspondaient avec le nouveau type de convention.

J'aimerais beaucoup vous encourager à signer une convention dans ce cadre très précis, puisqu'il engage la F.F.Tir et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Cette convention fait de vous des partenaires sérieux, et la présence de membres des forces de l'ordre dans vos associations est un atout non négligeable. En effet, elle permet naturellement de limiter les demandes d'adhésion et, ainsi, d'éloigner certaines personnes indésirables dont la présence dans des clubs de tir ne peut être que néfaste pour notre image.

De nouveaux textes concernant la législation des armes ont été transférés récemment par la fédération. La taille des documents empêche la lecture au cours de cette assemblée, cela deviendrait très vite fastidieux. Je transmettrai ces textes à tous les clubs qui m'en feront la demande par mail.

La F.F.Tir a adressé des courriers à certains licenciés pour leur rappeler que notre partenaire AUDIKA proposait une offre commerciale. Un président de club m'a interpellé pour savoir si la CNIL était au courant que la fédération vendait les noms et adresses des licenciés. Je l'ai rassuré en lui expliquant que cette campagne de communication avait été orchestrée au sein de la fédération par le personnel, et que les informations n'ont été divulguées, ni à AUDIKA, ni à d'autres entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

Le rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

5 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes

La parole est donnée à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2017-2018. (*Annexe 3*)

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 134 338,37 € et le montant des charges s'établit à 163 612,64 € ce qui laisse apparaître un déficit sur l'exercice de 29 274,27 €, constitué en totalité par les aides versées aux clubs au cours de la saison écoulée, en application de la délibération prise par le Comité Directeur de la Ligue lors de sa réunion du 12 Janvier 2018.

Au terme de cet exposé, M. Olivier ROUSSELET (ST BESANCON), qui a procédé avec Mme Lucie VETTORETTI (ST BESANCON) à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport, joint en annexe, souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME et jointe en annexe qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1^{er} Septembre 2017 au 31 Août 2018.

Au vu des éléments exposés par Mrs KELLER et HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées. Quitus est alors donné aux Trésoriers pour l'exercice écoulé.

M. Michel HINTZY, Trésorier Général Adjoint de la Ligue, donne lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2018-2019 (document intégré au rapport financier).

Ce budget est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.

6 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2018-2019

A la demande du Président, deux vérificateurs aux comptes doivent être désignés pour la saison 2018-2019.

M. Olivier ROUSSELET (ST BESANCON), qui assumait cette tâche pour la saison 2017-2018, se représente et M. Jean-Marie ARROYO (ST LA MIOTTE-BELFORT) se présente en remplacement de Mme Lucie VETTORETTI. Ces deux candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et adoptées à l'unanimité.

7 – Désignation des Délégués à l’A.G Fédérale et de leurs suppléants

L’Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l’Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le 27 Janvier 2019. 4 candidats se sont présentés dans le délai imparti : M. Jean VIEILLE-PETIT et M. Michel PETETIN au titre de Délégués titulaires, M. Roland KELLER et M. Pierre VIVIER au titre de Délégués suppléants.

Ces candidatures sont soumises au vote de l’Assemblée et Mrs Jean VIEILLE-PETIT et Michel PETETIN sont élus à l’unanimité moins 1 abstention en qualité de Délégués titulaires. Mrs Roland KELLER et M. Pierre VIVIER sont élus dans les mêmes conditions en qualité de Délégués suppléants.

8 – Rapport des commissions

8-1 – Commission Arbitrage

En l’absence de Bernadette PONTET, Responsable Régional d’Arbitrage, retenue par un stage organisé par la F.F.Tir et excusée, le Président donne lecture du message qu’elle a remis pour présenter le bilan de l’arbitrage pour la saison écoulée.

Elle remercie l’ensemble des arbitres qui ont officié au cours de la saison pour l’ensemble des tâches qui relèvent de ce domaine de la vie sportive et elle rappelle que, sans arbitres, il n’y a pas de compétitions possibles.

Au cours de cette saison 2017-2018, 51 arbitres ont répondu présents, ce qui représente 617 demi-journées d’arbitrage pour les différents championnats dans la région (Départementaux, Régionaux, Coupes de Ligue) et avec, pour certains, l’arbitrage sur les championnats de France.

Concernant les formations et passages d’échelons, 15 nouveaux arbitres ISSF ont été formés pour la saison 2017-2018 et 3 arbitres ont passé avec succès l’examen d’arbitre national ISSF Cible.

Par ailleurs, La Ligue a complété les équipements de contrôle avec l’achat de boîtes pour pistolet, de pèse-détente pistolet et arme longue, de calques carabine et de balances électroniques. Ce matériel sera réparti entre la Ligue et les 4 départements.

Pour clore son message, Bernadette PONTET remercie, à nouveau, tous les acteurs de la vie sportive de la Ligue, compétiteurs, arbitres, bénévoles qui font des compétitions un réel moment de convivialité et de fair-play qui donnent envie de continuer.

8-2 – Commission Formation

M. Olivier THEULIN, Responsable Formation de la Ligue, donne lecture du bilan de la Commission Formation de la Ligue pour la saison 2017-2018. (*Annexe 4*)

Il rappelle, dans un premier temps, que les Animateurs, Initiateurs et Entraîneurs Fédéraux n’ont pas à percevoir de rémunérations pour leurs actions de formation et d’encadrement dans leurs clubs et invite les présidents de clubs au respect de cette disposition.

Il donne le détail de l’ensemble des formations qui ont été dispensées au cours de la saison écoulée : Animateur, Initiateur Cible et Plateaux, Entraîneur Fédéral et Cibles Couleurs avec, pour ce dernier point, la mise en place du dispositif “Cibles Couleurs” pour les disciplines Plateaux.

Pour la saison 2018-2019, le même type de formations va être développé avec une sensibilisation particulière sur l’accueil des personnes en situation de handicap.

Il informe l’Assemblée de la mise en place, par la Commission Nationale Formation de la F.F.Tir, d’un brevet de Jeune Encadrant (Assistant Entraîneur) qui s’adresse à des jeunes de 14 à 18 ans qui souhaitent encadrer les plus jeunes licenciés en Ecole de Tir. La formation se déroule sur 2 années de pratique en club avec un tuteur, plus quelques journées de stage. Cette formation permettra à ces jeunes encadrants de se préparer aux diplômes fédéraux.

Au cours de la saison 2018-2019, les entraînements “Jeunes” de la Ligue seront étendues aux disciplines Plateaux ainsi qu’aux tireurs Para-Tir.

Pour tous ces entraînements et afin d’obtenir la meilleure communication possible qui est indispensable à la bonne gestion des stages, la Ligue a mis en place une application Android et iOS pour convoquer les Jeunes des Collectifs de Franche-Comté et un logiciel pour échanger des données et informations entre les entraîneurs et les tireurs.

En clôture de son intervention, il rappelle qu’il est à la disposition des clubs pour toute question relative à la formation à l’adresse suivante :

rfl.tirfc@laposte.net

8-3 - Commission de Gestion Sportive

(Annexe 5)

M. Fernand PACHECO, Responsable Compétition de la Ligue, donne lecture du détail des participations aux différents championnats régionaux pour l'ensemble des disciplines pratiquées en Franche-Comté. Il fait état du nombre croissant de participants dans les disciplines Armes Réglementaires et, à un degré moindre, dans les disciplines Plateaux.

Concernant les Championnats de France des Clubs, il indique que la ST PONTARLIER et la ST AUDINCOURT conservent leur place en 1^o Division dans les disciplines Carabine 10 M et Carabine 50 M 60 BC. La ST BESANCON se maintient en 2^o Division en Carabine 10 M et le TS HAUT-JURA se maintient en 3^o Division en Carabine 10 M et en 2^o Division en Carabine 50 M 60 BC.

La parole est donnée à M. Carlos DOS SANTOS, Responsable des Equipes Ligue qui souhaite évoquer le traditionnel Match Triangulaire des Jeunes France-Comté-Lorraine-Nord-Pas de Calais qui se déroule en Octobre.

Il fait état des difficultés rencontrées pour composer les équipes destinées à être engagées dans cette compétition. Un nombre relativement important de Jeunes des Collectifs Ligue ne sont jamais disponibles pour participer à ce match, bien qu'ils aient été contactés dès la fin de la saison précédente.

La Ligue et ses entraîneurs et dirigeants consacrent du temps et des moyens à la mise en place d'entraînements réguliers et les uns et les autres souhaiteraient un meilleur retour de la part de ces jeunes tireurs pour représenter la Ligue à l'occasion de cette compétition annuelle.

Pour terminer son intervention, M. DOS SANTOS demande aux responsables des clubs de veiller à la bonne gestion des coordonnées de leurs licenciés sur ITAC (adresses mail et n^o de téléphone en particulier). Ces informations lui sont indispensables pour contacter les tireurs et il a besoin qu'elles soient rapidement actualisées en cas de modifications.

Pour clôturer ce point de l'ordre du jour, le Président remercie les responsables des commissions pour le travail fourni sans relâche tout au long de la saison.

9 - Questions diverses

9-1 - Proposition d'un module d'information à destination des associations

(Annexe 6)

Le Président donne lecture d'un courriel émanant de M. Gilles MULLER, Directeur Technique National, et décrivant la mise en place, par la F.F.Tir, d'un module d'accompagnement des clubs sur la gestion et le suivi de certains sujets d'importance touchant au développement et à la pérennisation de l'activité des associations.

Il indique, ensuite, qu'il va transmettre ce message à l'ensemble des clubs de la région, à charge pour eux, de faire connaître leurs questions ou interrogations qui pourraient alors être évoquées par ses soins lors de la prochaine Assemblée Générale des Présidents de Ligue en Janvier prochain. En fonction des réponses et demandes particulières des clubs, des formations pourraient être mises en place ultérieurement.

9-2 – Information sur les opérations "Portes Ouvertes"

(Annexe 7)

Le Président rappelle aux présidents de clubs les dispositions à prendre en matière d'organisation de Journées "Portes Ouvertes", notamment l'obligation de déclaration préalable auprès de la F.F.Tir et de l'assureur de cette dernière. (Voir le site www.fftir.org/accueil - " Découvrir le tir" - "Pratique du Tir" – "Déclaration des Journées Portes Ouvertes")

Concernant l'organisation de ces manifestations et du contrôle FINIADA désormais obligatoire, le problème des badges à validité limitée dans le temps va être évoqué par le Président lors d'un prochaine rencontre avec Gilles DUMERY, Administrateur Général ITAC.

9-3 - Question de M. Patrick VIENNET – Président de la ST CIBLE DU VAL DE SAÔNE

Patrick VIENNET demande s'il serait possible d'instaurer le paiement direct par la Ligue des frais de missions des arbitres mandatés pour les diverses compétitions en lieu et place du système actuel (paiement par les clubs organisateurs puis remboursement de ceux-ci par la Ligue).

Le Président rappelle l'historique de la procédure actuellement en cours et confirme que celle-ci reste la meilleure, en particulier lors de certains week-ends de compétitions particulièrement chargés, pour permettre l'indemnisation rapide des arbitres et pour alléger la charge de travail du Trésorier Général de la Ligue. En effet, celui-ci n'a qu'un seul chèque à faire à chaque club organisateur et évite ainsi d'attendre la réception de tous les ordres de mission de la part des arbitres avant d'envoyer à ces derniers tous les chèques de règlement.

Par ailleurs, le système actuel permet de valider, dès la fin de la compétition, la réalité de la présence effective des arbitres et des frais engagés par ceux-ci.

Le Président confirme donc le maintien de la procédure actuelle d'indemnisation des arbitres.

9-4 - Question de M. Etienne CHOFFAT – Entraîneur à la ST SAINT-VIT

M. Etienne CHOFFAT demande s'il serait possible de mettre en place une détection au niveau des clubs pour les catégories Minimes et Cadets, par exemple, afin de créer un réservoir de tireurs susceptibles d'intégrer les formations et entraînements de la Ligue.

Le Président et le Responsable Formation indiquent que le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de Comité Directeur de la Ligue

9-5 – Communication et Promotion du Tir Sportif

Plusieurs responsables de clubs évoquent les difficultés liées à la promotion du tir, à la communication avec les médias et le grand public, ainsi qu'à la préservation de l'image du tir.

Afin d'apporter une aide aux clubs, ce sujet sera tout prochainement évoqué en réunion par le Comité Directeur de la Ligue autour des axes suivants :

Portes Ouvertes - Tir au Féminin – Accès aux personnes en situation de handicap, etc....

Certains aspects de la promotion du sport, telle que préconisée par les Collectivités et Pouvoirs Publics (ouverture aux Quartiers Prioritaire de la Ville, par ex.) risquent d'être particulièrement délicats à mettre en œuvre en matière de Tir Sportif.

Le Président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Mr Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par lui-même.

Fait à VESOUL, le 11 Novembre 2018

Le Président,
Jean VIEILLE-PETIT



le Secrétaire Général,
Pierre VIVIER

